



Pour citer cet article :

**Riehl (Dominique), Rapport d'inspection des « Genêts »,  
institution spécialisée du Bon Pasteur d'Angers, juillet 1970,  
17 p.**



Reçu le 29/7/1970

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rapport

-  
o

7  
transmis au Directeur de l'Éducation Supérieure

" Les GENETS "

Institut spécialisé du Bon Pasteur  
Chemin de Nazareth  
Angers Maine et Loire

inspecté en juin 1970

D. Riche

BON PASTEUR d'ANGERS

"Les Génêts"

(Bon Pasteur de Nazareth - Angers)

- Centre spécialisé dans la rééducation  
de filles particulièrement perturbées.

Inspection } - commencée en juin 1970  
- visite de contrôle prévue pour  
octobre (~~septembre~~) 1970

N.B. Cette inspection est aussi une  
étude, approfondie des méthodes pédagogiques  
employées aux génêts; c'est pourquoi il  
sera indispensable, en outre, de  
contrôler attentivement les résultats  
obtenus dans ce Centre (unique en France).

Situation. Le Bon Pasteur de Nazareth  
est situé dans la grande banlieue d'Angers

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

à la campagne, à 3 km environ du Centre de la ville et de la "Maison Mère" /

La Supérieure - Directrice, assistée par l'Éducatrice chef responsable du Foyer de Semi-Libérés, apprécieront hautement et éloquemment et affirmeront catégoriquement qu'une implantation en ville est impensable quand on voit des mineures aussi surexcitées, ~~et~~ bruyantes, des mineures ayant besoin d'espace. III

L'organisation générale et les méthodes sont simples et rationnelles.

Les unités comprennent :

- 1 petit Internat avec
  - 1 section d'accueil
  - 3 groupes dont un dit de transition
- 1 Foyer de Semi-Libérés construit sur le terrain même de Nazareth
- 1 Appartement "en ville" de 4-5 places (à 5' du Centre)
- Des filles autorisées à louer une chambre en ville, peu de temps avant leur sortie définitive.

111

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La minime qui arrive est reçue à la section d'accueil par une Religieuse extrêmement bonne, compréhensive, dévouée. Dès le premier jour, la fille est occupée (travaux de maintenance, de couture etc...). (Psychiatre, infirmier, généraliste etc. - la voit bien entendre; dès que les renseignements sur la personnalité de la fille sont suffisants (quelques fois après 3-4 jours) la minime est affectée à un des 2 groupes d'internat par sous strict du terme). Chaque groupe dispose d'un appartement fait à fait autonome comprenant 8 à 11 chambres individuelles, des sanitaires, une chambre d'isolement, la chambre de la Religieuse - éducatrice responsable, une chambre pour une remplaçante, une belle grande salle de séjour, une agréable cuisine (servant de salle à manger en semaine). La fille s'installe dans <sup>(10)</sup> ~~sa~~ chambre, <sup>la nuit</sup> la porte est fermée à ~~claf~~ ~~claf~~, ainsi que le créneau de la fenêtre, mais la fille a une sonnette à sa disposition.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

C'est une habitude, une tradition... qui ne choque personne, et cela d'autant moins que la plupart des mineures ont fait d'assez longs séjours en prison et sont ravies d'habiter maintenant un bel appartement.

L'emploi du temps est strict: à 8h30 il faut que tout le monde soit en atelier jusqu'à midi. Chaque atelier peut recevoir de 8 à 10 filles. Le soir on travaille jusqu'à 18h30.

A l'atelier de plastique on soude, avec une machine électrique, toutes sortes d'articles (protège-cabiers, trousses de toilettes etc...)

A la confection (chaîne 2) on fabrique des sous-vêtements - bon maché - pour enfants.

A la confection (chaîne 1) le travail est plus difficile mais aussi plus joli et plus varié (lingerie, blouses, robes etc...)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Il n'est pas question de travailler à l'extérieur avant d'avoir acquis des connaissances, une technique et surtout un rythme satisfaisant, un rendement industriel méritant un salaire normal. //

Am groupe de transition (3<sup>e</sup> groupe, sis au rez de chaussée, discipline moins stricte) quelques élèves peuvent effectuer des stages à l'extérieur et faire des essais de travail avant de passer au Foyer de Semi-Liberté. //

Afin que les mineures apprennent à gérer l'argent dont elles ont besoin, le Foyer de Semi-Liberté (Supérieure) tient avec les Instructions techniques, une "comptabilité" rigoureuse; chaque fille a son carnet de travail et en fin de semaine, pécule, primes de rendement etc. etc. sont distribués en fonction des résultats. //

Le pécule - épargne est fixe (25F par mois, à partir du 4<sup>e</sup> mois, versés à la Caisse

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

d'Espagne) afin qu'à sa sortie la fille ne se trouve pas démunie - /

L'agent de poche, 10 F par semaine pendant 3 mois, 15 F. - parti du 4<sup>e</sup> mois, sert pour les loyers, le superflu (cigarettes p. ex.) les produits de beauté et d'entretien.

Les primes de travail (qui se situent entre 10 et 20 F par semaine, selon l'atelier et la qualité du travail) et la prime de rendement (environ 5 F. par semaine) permettent aux filles de s'habiller elles-mêmes à partir du 3<sup>e</sup> mois de présence.

N.B. Ce système étant plus éducatif et mettant les élèves en face de réalités, le D.A.S.S. a bien voulu augmenter les crédits destinés au pécule en diminuant d'autant la dotation au chapitre habillement.

//

Cette organisation s'avère excellente puisque les ateliers de l'internat fonctionnent bien, fournissent un travail régulier, donnent satisfaction aux entreprises. On

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

visitant les ateliers on est étonné de voir des mineures, ex-prostituees, ex-alcooliques, ex-drogées, renvoyés de partout ou venant de prison, s'intéresser à leur tâche, se préoccuper de leur rendement journalier.

— Les élèves des 2 groupes d'internat strict, sont les plus "nouvelles" donc les plus excités, les plus pénibles tant dans leur groupe qu'à l'atelier. Celles du groupe de transition, déjà déconditionnées et apaisées, savent créer une agréable ambiance d'atelier. Si il y a achete, si une fille en "transition" abuse de ses sorties (achats en ville ou travail) elle retourne dans les groupes d'internat.

— Si les essais de travail à l'extérieur sont satisfaisants, si la conduite est bonne, on envisage l'affectation au

Foyer de Semi-Liberté. // La durée du séjour à l'Internat est en général de 6 mois mais elle peut aller jusqu'à 1 an voire 1 1/2 an.

Le Foyer

est un bâtiment moderne bien aménagé, bien meublé, pouvant loger 14-15 filles en chambres individuelles; en général on garde une chambre libre pour le retour éventuel d'une fille logée en ville. . . . /

La responsable, M<sup>me</sup> Nicolas, est une mère de famille (éducation spécialisée) vivant en ville mais assumant un certain nombre de nuits, comme ses collaboratrices. M<sup>me</sup> Nicolas a une forte personnalité, elle est très sportive et très dynamique; son autorité et son influence sur les filles, sont grandes. Grâce à elle ce Foyer fonctionne remarquablement bien et en étroite liaison avec l'internat. Il n'est pas question d'avoir du personnel de service, tout l'entretien est assuré par les filles. Comme à l'internat, les <sup>2 grands</sup> repas sont en semaine, fournis par la cuisine centrale, mais le samedi, le dimanche les jours fériés, ce sont les élèves qui, avec leurs éducatrices, préparent tous

les repas. //

L'appartement - F4 de très bon standing dans la Résidence Beau Séjour - dépend directement du Foyer. Le loyer est peu élevé (500 F y compris eau, électricité, garage, case, paille...); chaque fille payant 100 F. pour sa chambre et le garage étant sous-locé, les fenêts ne supportent pas de perte. Pour le moment il y a 3 étiers : Beau-Séjour; elles versent, comme leurs camarades du Foyer, une pension représentant 40% de leur salaire et viennent prendre les repas principaux au Foyer. - Supérieures, éducatrice-chef et éducatrices se rendent souvent à l'appartement, à n'importe quelle heure du jour ou tard dans la soirée. //

Quelques mois avant son départ, chaque fille est priée de se chercher une chambre en ville et de s'organiser avec ce qu'elle gagne. // Il s'agit au fond d'un système progressif adapté.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

sujets particulièrement difficiles.  
En automne j'étudierai un certain nombre de "cas" de sorties définitives de réinsertions sociales.

Les mineurs en juin 1970.

Effectif total : 42 dont 34 soit

81% placés par les juges de enfants

- 10 au titre de l'ord. de 1945
- 24 " " " " de 1958

8 sont confiés par le D.A.S.S.

Les élèves se répartissent comme suit:

Internat : 26 { dont } 21 entre 16 et 18 ans  
5 de plus de 18 ans

Foyer : 11 (dont 9 de plus de 18 ans)

Appartement : 3

Du ville : 2 (encore affectés aux enfants)

Durée des présences

	moins de 3 mois	3 - 6 mois	6 mois 1 an	1 - 2 ans	plus de 2 ans
Temat	9	10	7		
oyer	1		6	3	1
atement				3	
elle					2

Parmi les 42 élèves  
 j'ai trouvé qu'une n'ayant pas été plusieurs  
 fois placée; les séjours antérieurs en  
 maison d'arrêt ou en asile psychiatrique  
 sont nombreux.

Durant ma visite j'ai assisté à  
 l'arrivée d'une fille, gravement intoxiquée,  
 qui avait demandé à revenir.

Au cours d'un premier séjour elle  
 avait fugué; ~~et~~ un Juge de Enfants de  
 asile (M. de R.) avait trouvé opportun  
 de laisser la mineure à Marseille près  
 de son père (divorcé et sans autorité sur  
 sa fille)

# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La mineure s'est remise à la prostitution et à la drogue..... Dans un moment de lucidité elle s'est rendue compte de sa déchéance et a supplié M<sup>me</sup> Paul de la reprendre aux ferrets. La désintoxication va être beaucoup plus difficile cette fois-ci. On ne peut qu'admirer la Supérieure d'avoir repris cette mineure (revenue dans un état inquiétant). //

Le personnel (cf. rapport annuel de fonctionnement) assume une tâche immense surtout dans les groupes de 'Internat'; dans cette section les responsables de l'accueil et des 3 groupes, sont des religieuses aidées par 1 ou 2 adjointes, mais qu'il y a, ou non, des stagiaires. Assurant tous les services (notamment la conduite des élèves en ville et aux divers clubs sportifs, les problèmes matériels de rigueur, de vêtements etc...) et le travail éducatif étant très individualisé, il n'est pas étonnant que, pour avoir jour de congé par semaine et pour

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

avoir la possibilité de prendre 1 repas  
par jour en-dehors du groupe, les  
responsables réclament une adjointe et  
une stagiaire par groupe - N.B. il n'y  
ni sous-directrice, ni éducatrice-chef  
auprès M<sup>me</sup> Nicolas qui est au Foyer,  
+ la secrétaire, ne vient qu'à mi-temps.

— On voit que les mineures s'adressent  
autant aux personnes qu'elles sentent  
sûres, sûres (même si elles sont sévères!)  
elles comptent avant tout sur  
M<sup>me</sup> Paul (Supérieure), au Foyer sur  
M<sup>me</sup> Nicolas, à l'Internat ~~sur~~ les Religieuses  
responsables de groupes et sur les instructrices  
chrétiennes. Le conseil médical d'une  
Religieuse se fait durement sentir.  
Dans un Centre comme les frères il  
faut un personnel stable et expérimenté.

Si le prix de journée est relativement  
élevé (sans être excessif) : 56 F, cela tient  
d'une part à la nécessité d'avoir

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

suffisamment de personnel, d'autre part au fait que ce type de mineures réclame de nombreux "traitements" non seulement médicaux mais psycho-pédagogiques : il faut continuellement occuper les filles, les intéresser à quelque chose, les "entraîner" à faire quelque chose... Les 3 voitures sont continuellement en route pour l'Internat, les ateliers, le Fayou etc... etc... ; il faut renouveler le matériel pour les loisirs, acheter des bicyclettes ; avoir radio et TV dans chaque groupe pour "mémoriser" les veillées... Au début, ces filles ont peu de ressources en elles-mêmes et quand on voit, pendant tout un après-midi de dimanche, une mineure déséquilibrée (sortant d'un long séjour en prison) refuser de faire autre chose que d'écouter des disques de jazz et "d'idoles" - et ce à la puissance maximale - on plaint son éducation!

Conclusion

Sous réserve des résultats de la  
 visite de contrôle prévue pour l'automne,  
 de l'étude de la réinsertion sociale  
 des anciennes élèves (donc de l'étude  
 de l'efficacité des méthodes employées)  
 je ne puis qu'approuver M<sup>lle</sup> Paul  
 Saulon, Directrice, dans sa façon  
 de traiter le si difficile problème  
 des filles très perturbées. /

Le D<sup>r</sup> Luxemburger, psychiatre,  
 avec lequel j'ai pu m'entretenir  
 longuement, est très satisfait du  
 travail qui se fait aux Fenêts et de  
 l'excellente collaboration entre tous  
 les services. /

Quoique éducateur spécialisé de  
 l'Institut de psycho-pédagogie de Paris,  
 M<sup>lle</sup> Paul Saulon, ne se laisse  
 pas aller à des mots et de théories; ~~elle~~  
 (en ma présence en tous cas)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les Supérieures qui l'ont précédé, et elle-même ont expérimenté les procédés qui conviennent à ce genre de mineures. Sur le plan pédagogique tout est clair et bien organisé. Les exigences sont, réelles sur le plan travail, mais adaptées aux possibilités de chaque élève, surtout au début.

Mme Marie Paul est très compétente à l'égard du personnel et des élèves; elle se dit très ferme dans ses principes et ses décisions. Elle fait appel à la concertation et réunit très souvent ses collaboratrices; ces dernières, ainsi que les filles lui semblent très attachées.

La Supérieure est très aidée par le psychiatre, le D<sup>r</sup> Luxemburger, et par M<sup>me</sup> Nicolas responsable du Foyer de Semi-Liberté. Il faut espérer que pour les 3 groupes il y aura toujours des Religieuses équilibrées, ayant une expérience réelle de la rééducation, et de ce fait, le minimum d'exigences préparant les filles à une réinsertion sociale authentique.

Juillet 1970

D. Riehl